COMPTES RENDUS

● **P. OURLIAC et M. GILLES,** *Les coutumes de l'Agenais,* vol. II, Diffusion Picard, Paris,1981,398 p.

D'autres diront l'importance historique, juridique et ethnographique de ces textes, presque tous inédits, que publient avec un soin admirable M. Ourliac et Mme Gilles. On accuserait même, pour un peu, les éditeurs d'excès de scrupule : la coutume de Bouglon ne nous est plus connue que par d'assez peu soigneuses copies du siècle dernier : fallait-il les respecter jusque dans leurs atteintes à la langue ? Il était tentant de corriger, (art. 1, ligne 2) *sui* en *lui* ; (1, 5) *ed lor bon* en *ed lor [sera] bon ;* (3,7) *ressebra* en *ressebre ;* (5,10) *vendra* en *vendre,* etc. Mais où s'arrêter alors ? La coutume de Montréal offre un invraisemblable *meriss* (0,18) : fallait-il l'éliminer au profit d'un évident *meziss ?* Non, on conviendra que les éditeurs ont bien fait de ne pas épargner au lecteur (forcément apte à rectifier de lui-même) un barbarisme qui n'est pas dépourvu de valeur documentaire, puisqu'il illustre l'ignorance où se tenait, au XIVème siècle, la chancellerie française vis à vis de l'occitan.

Car plus encore que les précisions lexicales et phonétiques dont ces coutumes enrichiront inévitablement la linguistique historique de l'occitan, c'est leur intérêt sociolinguistique que je voudrais souligner. Les juristes médiévaux de Gascogne usaient, dit-on, d'une koiné à base de languedocien ; bien qu'elle soit probablement très inexacte, on comprend comment une telle idée a pu naître de la lecture des coutumes. Celles de l'Agenais offrent, pour la rive gauche de la Garonne, des chartes en languedocien antérieurement aux rédactions gasconnes : à se contenter de ce constat sommaire, l'hypothèse de la koiné juridique paraît renforcée. Mais dans le présent volume il ne faut pas lire que les

coutumes : leur texte est précédé d'une très utile introduction où le socio-linguiste pourra se munir d'utiles garde-fou. Il y verra, notamment, que rien ne s'emprunte aussi volontiers qu'une coutume : c'est au point que les spécialistes les rassemblent aisément par familles. Le recueil de l'Agenais montre que l'usage du languedocien dans les coutumes de Gascogne relève tout simplement de la loi du moindre effort : on ne prend pas toujours la peine de traduire un modèle, lorsqu'il est suffisamment compréhensible. Parfois encore, l'usage du languedocien relève ici du pur arbitraire d'un individu unique : et l'on verra que Pons Maynard est seul responsable de l'apparition du languedocien dans les coutumes gersoises... Je souligne d'autant plus volontiers ces deux faits, qu'il me semble que la socio-linguistique sous-estime un peu l'inertie langagière ; et aussi parce qu'elle néglige trop souvent, je crois, l'impact sur la collectivité que peut avoir un individu doté de vastes pouvoirs, ou d'un charisme particulier.

J.C. DINGUIRARD

● **Juliette GARMADI,** *La sociolinguistique.* Paris, P.U.F., 1981, 226 p.

Le livre de Juliette Garmadi est conçu comme un manuel, destiné à donner une vue générale de la sociolinguistique et à prendre la relève de l'ouvrage de J.B. Marcellesi et B. Gardin[1], le seul autre manuel de socio-linguistique qui se trouve, à ce que nous sachions, actuellement sur le marché français. Contrairement à son prédécesseur qui contient beaucoup d'extraits d'ouvrages importants pour la sociolinguistique, le livre se présente sous la forme d'un texte suivi, utilisant peu la citation, ou n'en donnant très souvent que le contenu. Cette constatation, qui pourrait paraître marginale, nous semble être d'un certain intérêt : l'auteur paraît, beaucoup plus que Marcellesi et Gardin, proposer *son* point de vue sur la sociolinguistique et moins inciter à la discussion, surtout en ce qui concerne les fondements théoriques de la discipline présentée[2]. Cela confère une certaine homogénéité au texte, mais en même temps celui-ci se referme un peu sur lui-même. Cette dernière observation se renforce au fur et à mesure que le lecteur se rend compte que la sociolinguistique de Juliette Garmadi est entièrement construite à partir de la linguistique d'André Martinet, en d'autres mots, qu'elle dépend étroitement d'*une seule* interprétation de la linguistique qui, malgré tous ses succès, ne fait pas l'unanimité[3]. Il est sûr, d'autre part, que cette homogénéité du texte peut être un avantage pour un manuel.

L'ouvrage se compose de cinq chapitres de taille inégale : I, Linguistique, sciences sociales et sociolinguistique (pp. 11-20) ; II, Communautés et variations linguistiques (21-42) ; III, Les situations unilingues (43-100) ; IV, Les situations plurilingues (101-184) ; V, Politiques et planifications linguistiques (185-214).

Le premier chapitre essaye de rattacher très rapidement la socio-linguistique à la linguistique telle que le Saussure du *Cours de Linguistique Générale* la conçoit, donc de l'inscrire comme discipline à l'intérieur de la linguistique proprement dite[4]. Cette partie nous semble être trop succincte pour un manuel, véritablement compréhensible uniquement pour le lecteur qui est déjà bien initié au sujet. Le second chapitre donne entre autres les définitions essentielles de *variété linguistique* et de *communauté linguistique*, illustrées à partir de la communauté linguistique française. Le chapitre suivant essaye d'établir l'architecture des situations unilingues, c'est-à-dire les formes et les fonctions des différentes variétés d'une seule et même langue historique employée par une communauté. Y sont donc mentionnées les langues spéciales de certains éléments de la société, les problèmes de la codification et l'existence d'une (ou de plusieurs) norme(s). L'établissement d'une variété codifiée y est compris comme faisant partie d'un rapport social de domination (p. 55). Mais, à la page 89 l'auteur affirme :

> « De même que le terme *variété,* le terme *registre* devrait être un terme technique, dégagé de toute affectivité et n'incluant aucun jugement de valeur, ne sous-entendant aucune hiérarchie ».

Par cette seconde remarque l'auteur nous semble annuler la précédente et en même temps rendre incompréhensible un très grand nombre de changements dans l'usage linguistique, qui s'expliquent uniquement à partir des notions de valeur et de hiérarchie que les locuteurs attribuent aux variétés employées. Et toute politique linguistique fait de même : pourquoi enseigne-t-on aux Français une forme précise de leur langue, toujours et partout la même ? Si elle n'avait pas un statut particulier (l'auteur parle de *sur-norme,* p. 64 sqq.), elle ne serait certainement pas enseignée partout, et ce statut, il faut bien le dire, fait partie des rapports sociaux (ou autrement dit des rapports de domination). Le refus de prendre en compte les faits de domination sociale rendrait caduque toute forme de sociolinguistique, car la tâche de cette discipline consiste à rechercher les relations entre le comportement social et le comportement langagier, à trouver les liens qui se nouent entre les deux. Pour garder une quelconque valeur explicative, elle doit donc prendre en compte les hiérarchies de tous ordres.